



# RPQS

Compétence « Production – Distribution »

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

# 2023

# SOMMAIRE

<b>I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SDEAU50 EN 2023</b>	<b>3</b>
Le mot du Président	5
Les temps forts de l'année 2023	6
Les 2 compétences	7
<b>II. RPQS</b>	<b>8</b>
1. Chiffres clés et indicateurs	9
2. L'eau au cœur d'un territoire étendu	11
La gestion de la ressource en eau	11
La protection de la ressource en eau	12
La production et la distribution de l'eau	13
La qualité de l'eau potable	13
3. Le maintien d'une gestion de proximité performante	14
La caractérisation des services d'eau	14
Le suivi de la performance des services	15
Les exigences du SDeau50 pour le service aux abonnés	17
4. Les tarifs : une gestion financière maîtrisée et une politique patrimoniale en transition	18
Les tarifs des services d'eau	18
Les impayés de la facturation de l'eau	20
La gestion financière du SDeau50	21
La gestion patrimoniale : un enjeu actuel majeur	22
<b>ANNEXES</b>	
1. Note d'information des Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne	
2. Tableau de données	
3. Fiches CLEP	

The background features a stylized graphic of green leaves and a fruit, possibly an orange or grapefruit, rendered in various shades of green. The graphic is positioned on the left and bottom sides of the page, partially overlapping the text area.

# **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SDEAU50 EN 2023**

# L'EAU POTABLE

La consommation journalière moyenne d'eau potable dans la Manche est estimée à environ **120 litres par personne** pour boire, se laver, arroser le jardin, faire la vaisselle, laver le linge...

L'eau potable est aussi **un facteur essentiel du développement économique du département** dans des secteurs d'activité tels que l'industrie, l'agro-alimentaire, le tourisme...

Les prélèvements nécessaires à la fourniture d'eau potable (**40 millions de m<sup>3</sup> par an**) doivent également respecter les contraintes liées au milieu naturel et s'adapter à l'impact des évolutions climatiques.

Le rôle du SDeau50 est de concilier l'ensemble de ces éléments afin d'assurer une production d'eau de qualité en quantité suffisante pour tous les usages.



# LE MOT DU PRÉSIDENT

2023 a débuté avec le lancement, par le gouvernement, du « Plan Eau » comprenant un ensemble d'actions concrètes pour une meilleure gestion de la ressource en eau. Ce plan fait suite à la grande sécheresse de 2022 qui a frappé le pays et déclenché des pénuries dans plusieurs régions. Si les effets de cette sécheresse ont également impacté la Manche, les investissements de ces dernières années dans les interconnexions et les infrastructures de gestion de l'eau ont permis d'éviter le pire.

Après cet épisode estival 2022 sans précédent, nous avons voulu sensibiliser le public à la sobriété, le SDeau50 a ainsi lancé une campagne de communication sur l'importance d'économiser l'eau. Cette campagne s'est adressée aux scolaires, aux abonnés mais aussi aux touristes, grands consommateurs d'eau en période estivale. Nous avons également communiqué auprès des représentants de la préfecture et auprès de nos partenaires en organisant un exercice simulant le recours aux interconnexions, à Cérances, en juin ; cette expérience a permis de montrer l'utilité et la réactivité des installations.

Début novembre 2023, la distribution d'eau potable a été fortement impactée par la tempête Ciaran. Aux coupures d'électricité, qui ont perturbé la production d'eau potable, se sont ajoutés les nombreux déracinements ayant entraîné des ruptures de canalisations que les agents du SDeau50 ont dû réparer sur plusieurs jours dans des conditions difficiles. Encore une fois, le réseau d'interconnexion et la solidarité avec les autres territoires de la Manche ont pu limiter l'impact et les coupures d'eau. Sur quelques secteurs, les plus touchés par la tempête, nos services ont dû distribuer de l'eau en bouteille, assurant la continuité de l'approvisionnement en eau potable ; je remercie encore nos agents et les mairies concernées pour l'implication dont ils ont fait preuve face à cette situation exceptionnelle. Ce nouvel événement climatique nous rappelle à quel point nous sommes fragiles face aux éléments ainsi que la nécessité, pour nos services, d'anticiper les effets du changement climatique et de travailler de façon solidaire avec l'ensemble de nos partenaires.

D'un point de vu organisationnel, le SDeau50 a mis en place, durant l'année 2023, ses nouvelles commissions ; les territoires adhérents à la compétence à la carte, autrefois organisés autour des CLEP, sont désormais répartis dans deux types de commissions : les commissions « production », correspondants aux 3 bassins versants (Centre Manche, Sienne et Sélune), visant à optimiser la maîtrise d'ouvrage et la gestion des flux, et les 5 commissions « distribution », regroupant les anciens CLEP, dont le but est d'harmoniser la gestion de la distribution de l'eau tout en conservant un ancrage local fort. A ces commissions s'ajoute la possibilité pour les collectivités d'adhérer à la compétence assainissement (collective et non-collective).

Bonne lecture.



**Jacky BOUVET**  
PRÉSIDENT DU SDEAU50

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Bouvet', written over a light blue circular graphic.

# ANNÉE 2023, LES TEMPS FORTS

**1** **Le 2 février 2023**  
Inauguration du bassin de stockage d'eau brute de l'usine de Milly.

**2** **Le 18 avril 2023**  
Participation à la Semaine de L'Eau, Saint-Lô Agglo.

**3** **Le 21 avril 2023**  
Pose de la première pierre du chantier des réservoirs interconnectés de Granville Saint-Nicolas (SMPGA).

**4** **Les 26 avril et 24 mai 2023**  
Rencontres techniques SDeau50 Centre et Sud Manche

**5** **Le 28 juin 2023**  
Démonstration de fonctionnement d'une interconnexion auprès de la direction de la Préfecture de la Manche à Cérénces.

**6** **Le 4 juillet 2023**  
Lancement de la campagne de communication sur les économies d'eau auprès des touristes, camping l'Haliotis à Pontorson.

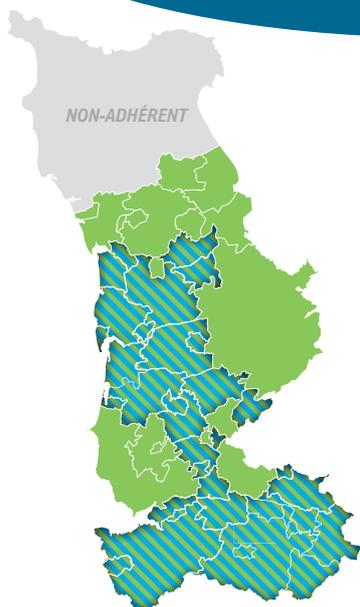
**7** **Courant 2023**  
Animation d'ateliers de sensibilisation aux économies d'eau auprès des scolaires, partenariat SDeau50 / GRAINE.

**8** **Le 20 octobre 2023**  
Participation au Congrès des Maires de la Manche.

**9** **Le 8 novembre 2023**  
Signature de la convention SDeau50 / SMPGA.



# LES 2 COMPÉTENCES, PRÉSENTATION



## LE CHOIX DES COMPÉTENCES

Les compétences à l'origine du SDeau50 sont devenues ses compétences "obligatoires" auxquelles toutes les collectivités adhérentes doivent souscrire.

Depuis 2017 une compétence "à la carte" permet au SDeau50 d'exercer la totalité du service d'eau potable sur les territoires qui le souhaitent.



1. **Compétences obligatoires**



2. **Compétences obligatoires + Compétence à la carte**

Mis à part le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, non-adhérente mais travaillant par convention avec le SDeau50, toutes les collectivités de la Manche compétentes dans le domaine de l'eau potable ont adhéré aux compétences obligatoires du SDeau50.

## Les compétences **OBLIGATOIRES**



**Gestion durable de la ressource en eau**

Animation des démarches "Aire d'Alimentation de Captages", recherche en eau, suivi quantitatif et qualitatif de la ressource



**Sécurisation de la production d'eau potable**

Mise en oeuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (AEP), maîtrise d'ouvrage et gestion du transport d'eau en gros



**Assistance technique**

Études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l'engagement de prestations, pour l'élaboration de programmes de travaux...



**Veille et technique juridique**

## La compétence à la **CARTE**



**Production par captage ou pompage**



**Protection du point de prélèvement**



**Traitement**



**Transport**



**Stockage**



**distribution d'eau**



**Assainissement collectif**



**Assainissement non-collectif**

# RPQS

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

# CHIFFRES CLÉS ET INDICATEURS

1



**13 480 338 m<sup>3</sup>**  
d'eau prélevée



**12 443 008 m<sup>3</sup>**  
produit

**373 242 m<sup>3</sup>** importés

**1 568 352 m<sup>3</sup>** exportés



**6 210 km**  
de réseau de distribution



**8 950 476 m<sup>3</sup>**  
consommés facturés

**83 %** de rendement de réseau

**0,96 m<sup>3</sup> / km / jour**  
d'indice linéaire de perte



**99,8 %** des analyses bactériologiques conformes  
**99,2 %** des analyses physico-chimiques conformes

**3,13 € TTC / m<sup>3</sup>**

Prix TTC / m<sup>3</sup> moyen  
pondéré par abonnés

> Synthèse des indicateurs du service pour l'année 2023

Indicateurs descriptifs des services	TOTAL SDeau50 2023	Valeur par service		TOTAL SDeau50 2022	
		Min.	Max		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis – service de distribution	151 744	264	22 003	153 935
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,13 €	1,75 €	4,13 €	2,93 €
D 151.0	Délai maximum d'ouverture de branchements défini par le service		1	2	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,8 %	91 %	100 %	99,7 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,2 %	93 %	100 %	86,7 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101,4	60	120	97,3
P104.3	Rendement du réseau	83 %	49,6 %	95,3 %	80,5 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,01	0,13	6,41	1,23
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,96	0,11	6,21	1,19
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,35 %	0 %	3,41 %	0,35 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,9 %	40	100	80,5 %
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,8 %	0,16 %	5,13 %	2,1 %
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [Nombre d'interruptions de services non programmées pour 1000 abonnés]	2,92	0	22,8	3,18
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,6 %	96,3 %	100 %	96,2 %
P155.1	Taux de réclamations [Nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés]	0,62	0	34,2	3,62
P 153.2	Durée d'extinction de la dette	4,45			4,27 ans

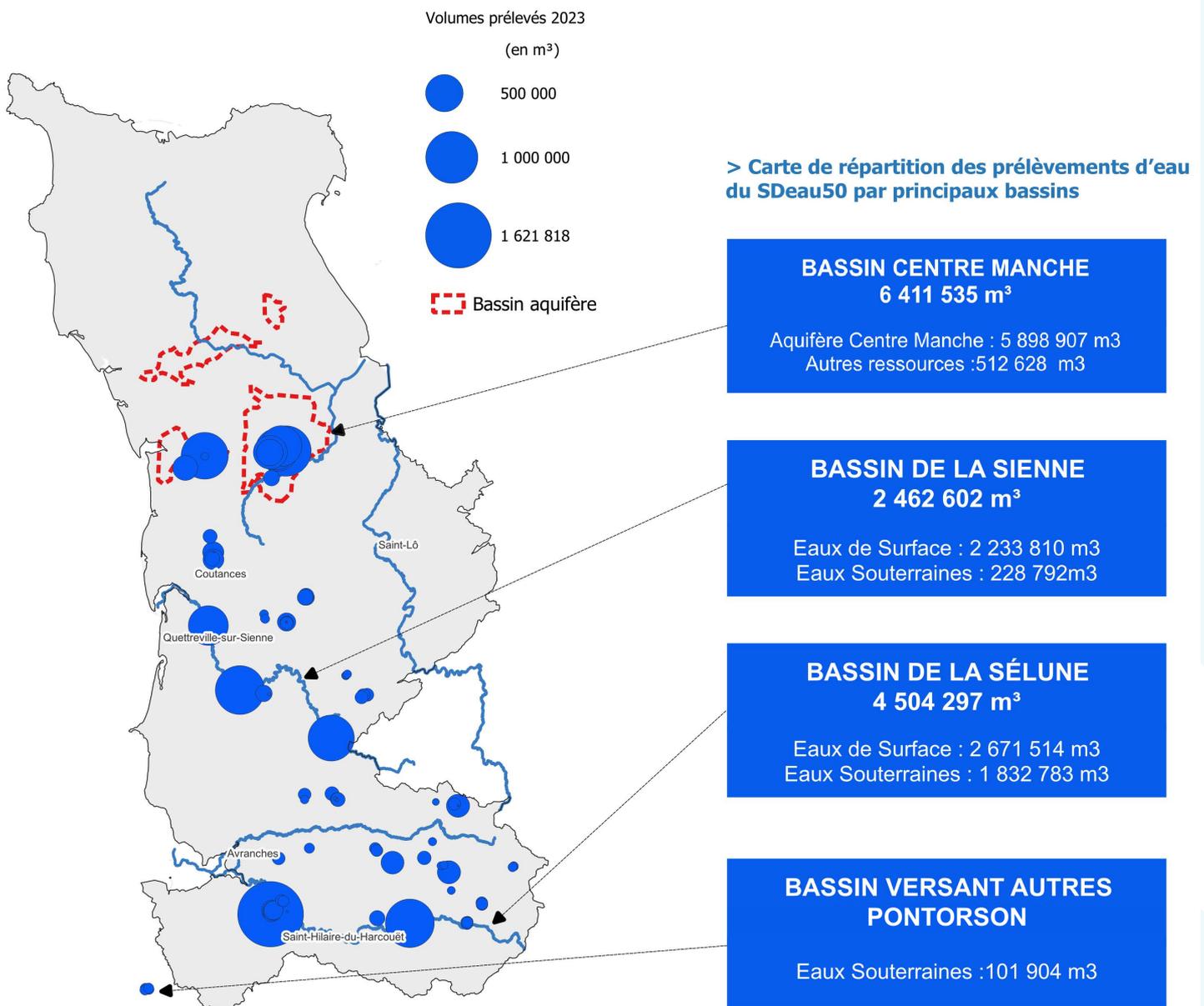
# L'EAU AU CŒUR D'UN TERRITOIRE ÉTENDU

2

## LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La gestion et la protection de la ressource en eau est l'un des enjeux historiques majeurs du SDeau50. En 2023, le SDeau50 a prélevé **13 480 338 m<sup>3</sup>** d'eau en vue de sa potabilisation, eau provenant en majorité de ressources souterraines (60%). La ressource en eau de surface est néanmoins indispensable pour le syndicat puisque 40% des eaux prélevées dépendent de ces ressources. Sur certaines zones les prélèvements en eau de surface sont même prédominants : bassin de la Sienne (91%), bassin de la Sélune (60%).

La carte ci-dessous montre la répartition des points de prélèvements situés sur le territoire de la compétence production/distribution du SDeau50. La diversité des ressources en eau est importante pour permettre de sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire.



# LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

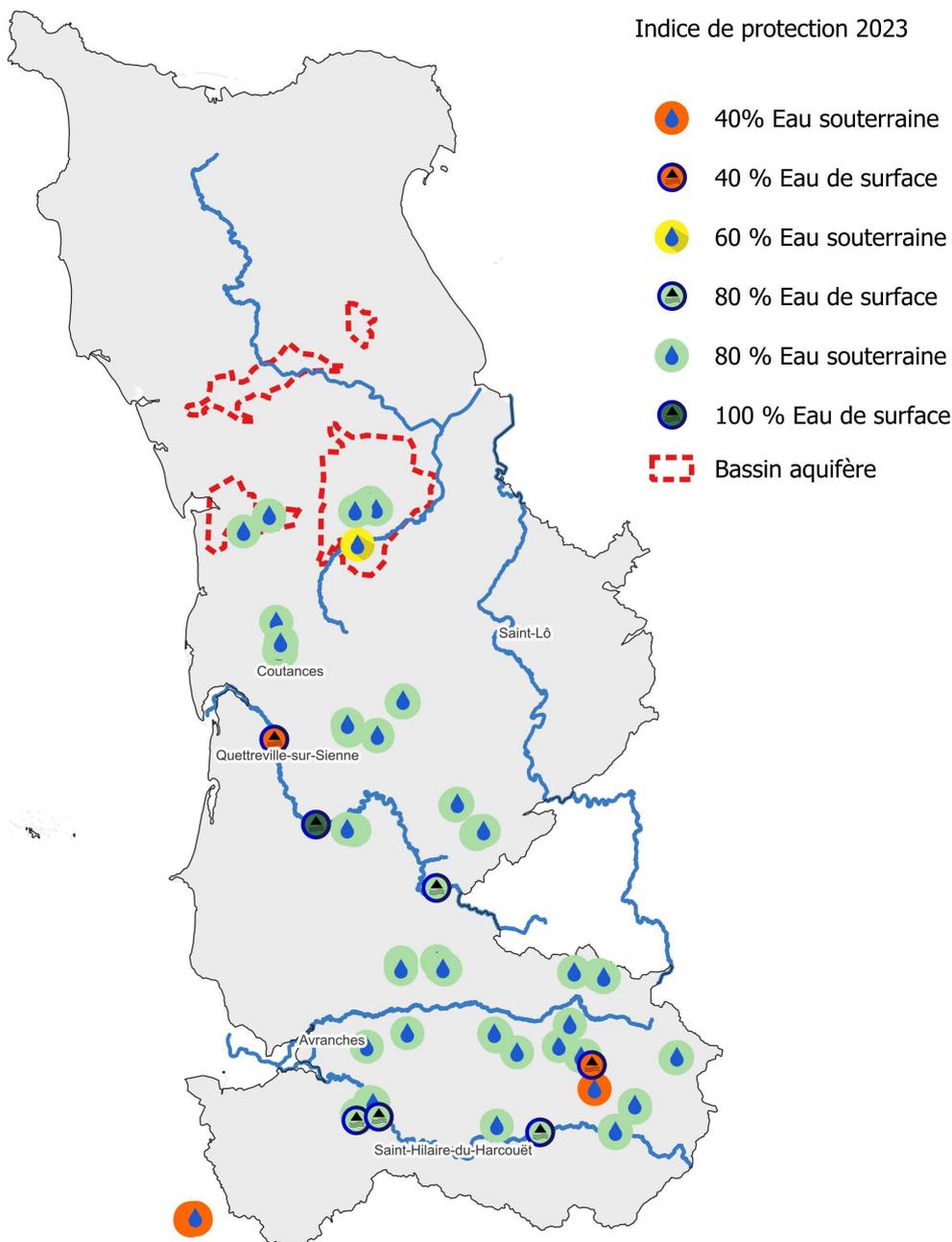
Conformément au Code de la Santé publique, les ouvrages de production doivent faire l'objet d'une protection contre les pollutions ponctuelles et accidentelles à travers la mise en place de périmètres de protection. Cette protection est actée par la prise d'un arrêté de déclaration d'utilité publique. L'indice de protection de la ressource en eau, exprimé en pourcentage, reflète l'avancement de la collectivité dans la mise en place de ces périmètres dont les niveaux sont présentés ci-dessous.

## > Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau prélevés

**78,9 %**



**78,9 %**

Valeur moyenne  
SDeau50 2023

> Carte de l'indice de protection  
des ressources en eau du SDeau50

# LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU

**Le SDeau50 a produit 12 443 008 m<sup>3</sup> d'eau en 2023 sur ses 38 sites de production.**

Le SDeau50 échange un volume important d'eau avec des collectivités extérieures. En 2023, 1 568 352 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été exportés vers 8 collectivités voisines et 373 242 m<sup>3</sup> d'eau ont été importés depuis 3 collectivités extérieures.

Au 31 décembre 2022, la synthèse des volumes consommés des 93 587 abonnés était la suivante

- . Abonnés domestiques : 6 761 824 m<sup>3</sup>**
- . Abonnés non domestiques : 2 188 652 m<sup>3</sup>**
- . Global : 8 950 476 m<sup>3</sup>.**

Le transfert et la distribution de l'eau s'effectue à travers le patrimoine de la collectivité composé de :

- . 143 réservoirs représentant une capacité de stockage de 59 360 m<sup>3</sup>**
- . 90 stations de pompage**
- . 6 210 kilomètres de canalisations de distribution** (hors branchements et canalisations de transfert)

## LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

**La qualité de l'eau potable est suivie par l'intermédiaire du contrôle sanitaire effectué par l'ARS** et par de nombreuses analyses d'autocontrôle effectuées par les différents exploitants intervenants sur le périmètre du SDeau50.

La description des contrôles externes effectués par l'ARS Normandie au sein des différents services du SDeau50 au cours de l'année 2023 est résumée dans le tableau ci-après (le détail par service est joint en annexe dans les fiches CLEP).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2023	Nombre de prélèvements non-conformes en 2023	Taux de conformité 2023
Microbiologie	800	2	99,8 %
Paramètres physico-chimiques	850	7	99,2 %



# LE MAINTIEN D'UNE GESTION DE PROXIMITE PERFORMANTE

## LA CARACTÉRISATION DES SERVICES D'EAU

Les indicateurs qui permettent de décrire le caractère urbanisé d'un service d'eau sont :

- **L'indice linéaire de consommation (ILC)** qui représente la consommation des abonnés par jour et par kilomètre de réseau (le calcul ne tient pas compte des volumes de transfert)
- **La densité linéaire d'abonné (DLA)** qui représente le nombre d'abonnés par kilomètre de réseau

Ainsi, les services sont caractérisés selon les référentiels\* suivants :

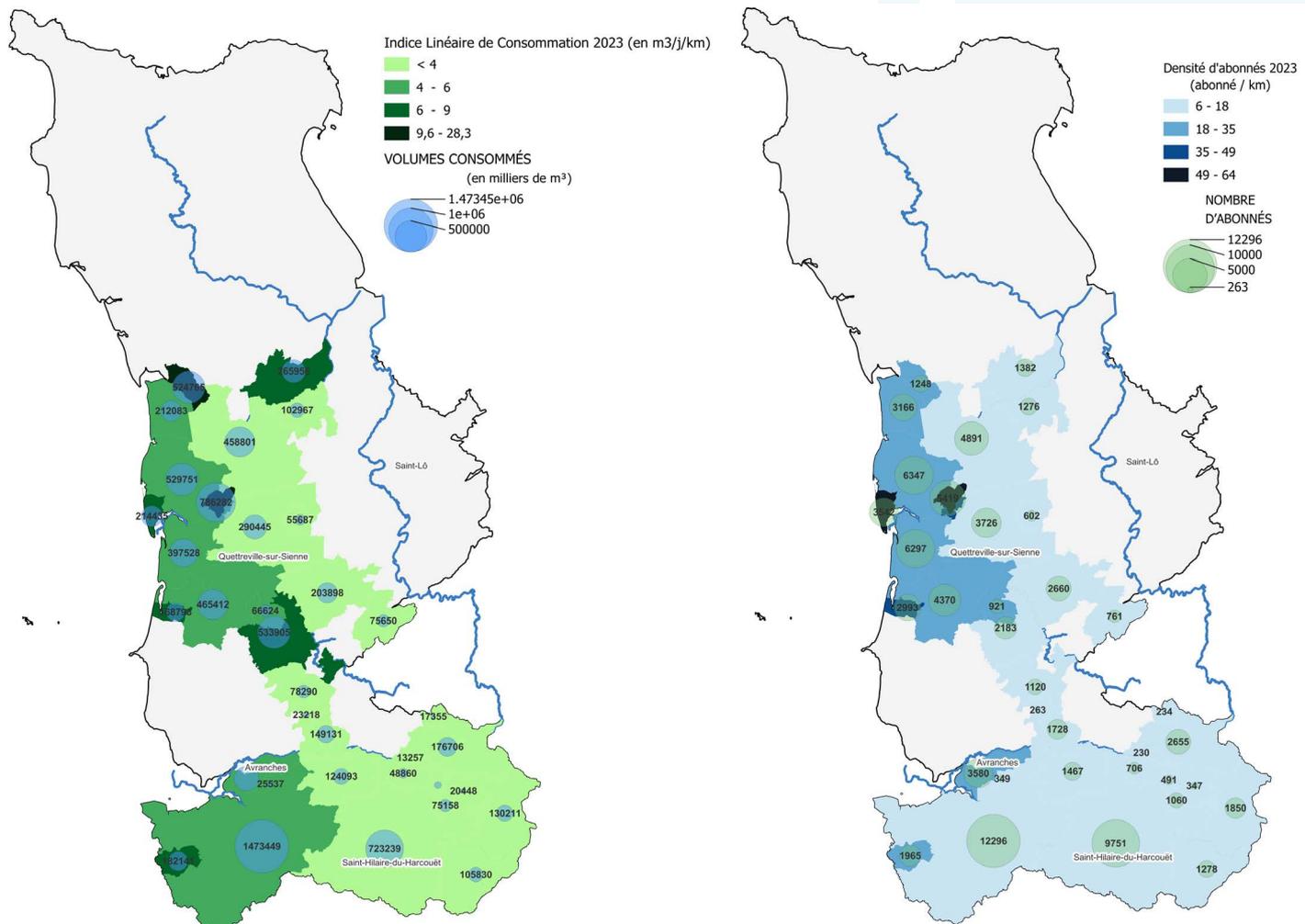
Caractérisation du réseau	ILC (m <sup>3</sup> consommé/j/km)	DLA (ab/km)
Réseau de type rural	ILC < 10	DLA < 25
Réseau intermédiaire ou semi-urbain	ILC compris entre 10 et 30	25 < DLA < 50
Réseau de type urbain	ILC > 30	DLA > 50

\* Les référentiels sont issus d'une étude inter-Agence de l'Eau de 2004 (ILC) et d'une étude de l'OIE de 2005 (densité d'abonnés).

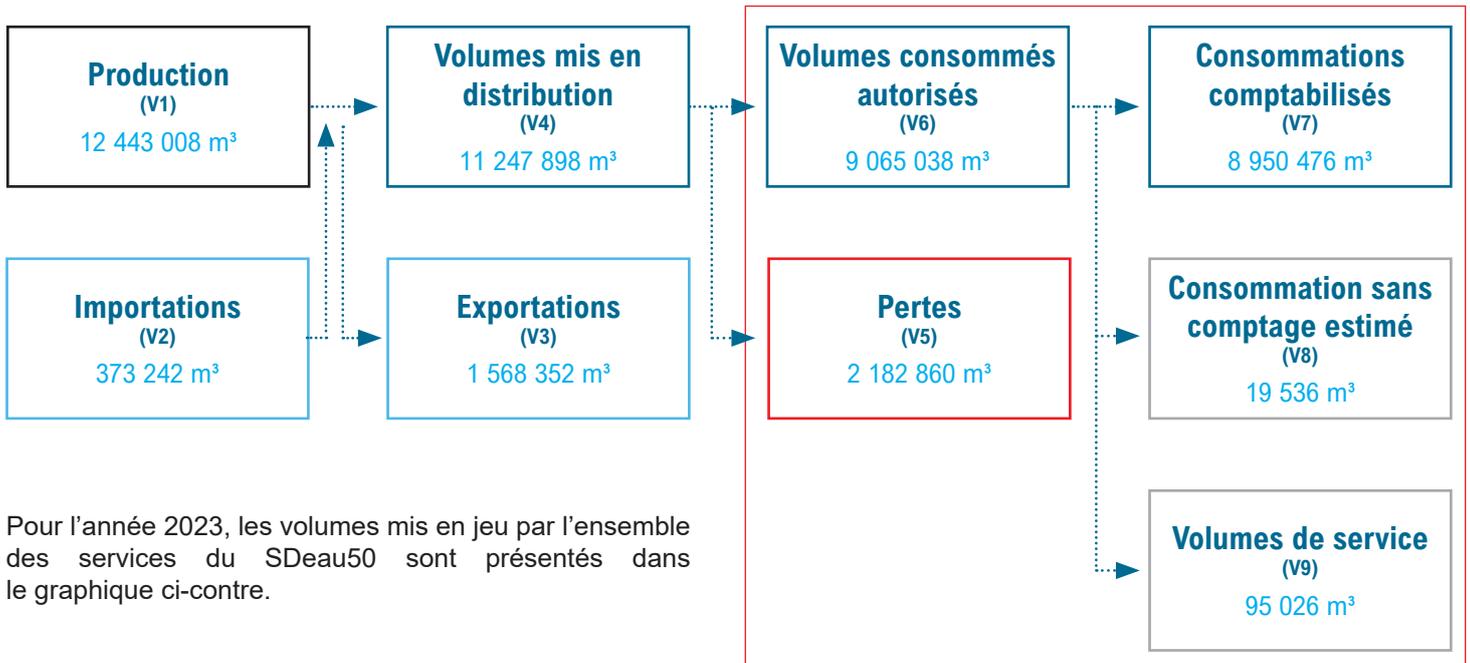
En 2023, le service de distribution du SDeau50 possède un ILC de 3,9 m<sup>3</sup>/j/km et une densité linéaire d'abonnés de 15 abonnés par kilomètre de réseau. Le réseau du SDeau50 peut donc être qualifié de réseau rural.

Les cartes ci-dessous montrent la répartition des abonnés et de la consommation sur le territoire du SDeau50.

> Cartes de la répartition des abonnés et de la consommation du SDeau50 (2023)



# LE SUIVI DE LA PERFORMANCE DES SERVICES



Pour l'année 2023, les volumes mis en jeu par l'ensemble des services du SDeau50 sont présentés dans le graphique ci-contre.

Ces volumes permettent de calculer les indicateurs de performance suivants :

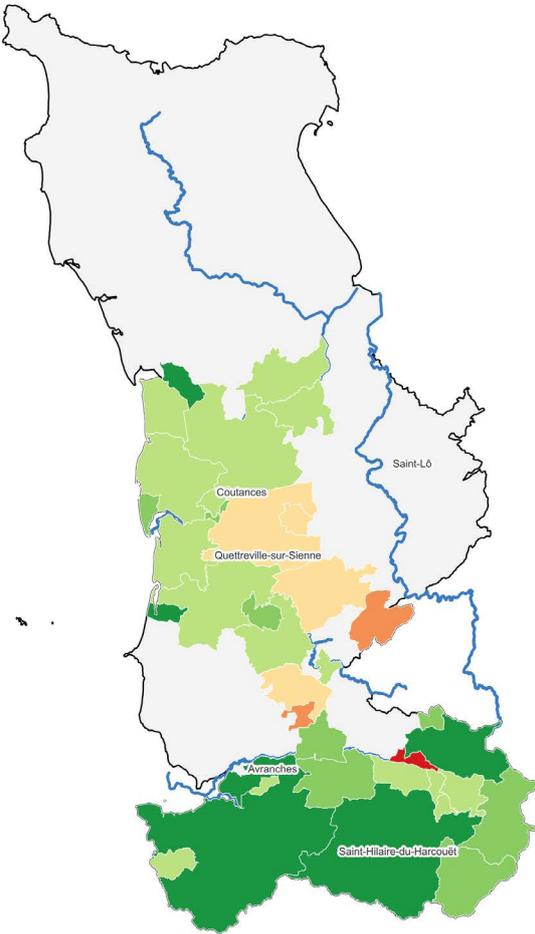
	Exercice 2023
<b>Rendement du réseau</b> [(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)]	<b>83 %</b>
<b>Rendement primaire</b> [(Volume vendu / volume mis en distribution)]	79,6 %
<b>Indice linéaire des volumes non comptés</b> [(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements*)]	<b>1,01</b>
<b>Indice linéaire des pertes</b> [pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements*)]	<b>0,96</b>

\* longueur du réseau hors branchements = 6 210 kms.

La valeur des indicateurs globaux ne suffit pas à caractériser la performance du service. Il est également intéressant d'observer l'hétérogénéité des indicateurs de performance sur les différents services du territoire.

Les cartes et les référentiels ci-après permettent de caractériser cette performance.





## RENDEMENT SDEAU50 2023

# 83 %

2022 : 80,5 %  
2021 : 81,1 %  
2020 : 81,3 %

## RENDEMENT ECHELLE NATIONALE 2022

# 81,3 %\*

\* Source : Sispea / EauFrance : rapport national 2022

### Rendement (P104.3)

12 services ont un rendement inférieur à 75 %

> Carte du rendement (P104.3)

### > Carte d'analyse de performance des réseaux

## ILP SDEAU50 2023

# 0.96 m<sup>3</sup> / j / km

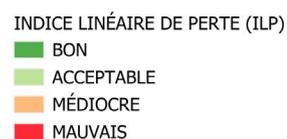
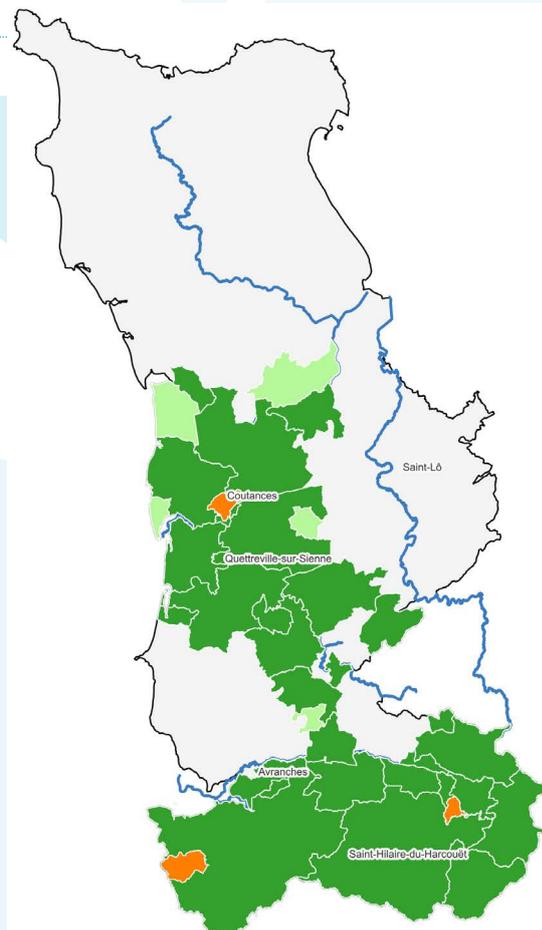
2022 : 1,19 m<sup>3</sup>/j/km  
2021 : 1,10 m<sup>3</sup>/j/km  
2020 : 1,05 m<sup>3</sup>/j/km

## ILP ECHELLE NATIONALE 2022

# 3 m<sup>3</sup> / j / km

### Sur les 36 secteurs de distribution :

- 0 mauvais
- 3 médiocres
- 5 acceptables
- 28 bons



# LES EXIGENCES DU SDEAU50 POUR LE SERVICE AUX ABONNES

La volonté de développer un service de qualité implique le suivi d'indicateurs spécifiques liés au service à l'abonné. Du fait de leur adhésion récente, certains services ne recensent pas encore ces indicateurs spécifiques.

## Ouverture de branchement :

- . Le délai d'ouverture est de 1 jour sur la majorité du périmètre de la régie
- . Le délai d'ouverture est de 1 à 2 jours sur les autres secteurs en fonction des contrats de délégation de service public
- . Le taux moyen de respect du délai d'ouverture est compris entre 99,6% et 100% selon les secteurs

## Réclamations des abonnés :

- . Les réclamations prises en compte sont les réclamations écrites (courrier, mail ou fax)
- . Le taux de réclamations est de 0,62 réclamations pour 1000 abonnés

## Interruptions de service :

- . Les interruptions prises en compte sont les interruptions de service pour lesquelles les abonnés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance
- . Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est de 2,92 pour 1000 abonnés.



### LES TARIFS DES SERVICES D'EAU

**En 2023, le prix moyen d'une facture de 120 m<sup>3</sup> d'eau potable pour un abonné du SDeau50 est de 375,18 € TTC soit 3,13 € TTC / m<sup>3</sup>.** Ce prix comprend une part « exploitation » servant à financer l'exploitation du service, une part « production/distribution » qui sert à financer les investissements du service, le montant de la redevance pollution de l'Agence de l'eau et la TVA. La redevance pollution est comprise entre 0,22 € HT / m<sup>3</sup> et 0,38 € HT / m<sup>3</sup> selon les secteurs. La TVA sur la facturation de l'eau est de 5,5%.

D'autres composantes peuvent impacter le prix de l'eau (non prises en compte dans les prix présentés) :

- **La redevance Agence de l'eau pour le prélèvement** sur la ressource est comprise entre 0 € HT / m<sup>3</sup> et 0,15 € HT/m<sup>3</sup>. Elle varie selon la nature de l'eau, la vulnérabilité du milieu naturel et la performance du réseau.
- **Les contributions finançant les compétences** de protection de la ressource et de transport d'eau en gros du SDeau50 : 0,08 € HT/m<sup>3</sup>
- **Les participations à des organismes intercommunaux** (applicables en fonction du secteur géographique) comme le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune (0,015 € HT/m<sup>3</sup>) ou l'Institution Interdépartementale du bassin de la Siègne.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibérations C2023-12-14-15 et C2024-12-14-16 et C2024-12-14-17 du 14/12/2023 effectives à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs des services d'eau potable du SDeau50.

Pour les services en délégation, la part du délégataire est fixée par le contrat de délégation et révisable chaque année par l'application d'une formule de révision.

La carte, page suivante, montre la répartition géographique des prix de vente d'eau potable estimés sur la base d'une consommation de 120 mètres cube d'eau potable (consommation d'un foyer de 4 personnes estimation INSEE).



PRIX POUR UNE FACTURE DE 120 m<sup>3</sup>

(en TTC / m<sup>3</sup>)

1,74 - 2,00

2,00 - 2,70

2,70 - 3,20

3,20 - 3,60

3,6 - 4,13

> Carte des prix au  
01/01/2024 des services  
d'eau du SDeau50

PRIX MOYEN 01/01/2024 POUR  
UN ABONNÉ DU SDEAU50  
(FACTURE 120 m<sup>3</sup>)

**3,13 € TTC/m<sup>3</sup>**

2,93 € TTC / m<sup>3</sup> (01/01/2023)

2,76 € TTC / m<sup>3</sup> (01/01/2022)

2,70 € TTC / m<sup>3</sup> (01/01/2021)

2,66 € TTC / m<sup>3</sup> (01/01/2020)

PRIX MOYEN 01/01/2022  
ECHELLE NATIONALE (FACTURE 120 m<sup>3</sup>)

**2,21 € TTC/m<sup>3</sup>**

**Prix de l'eau pour une facture de 120 m<sup>3</sup> d'eau (€ TTC / m<sup>3</sup>)**

**Prix < 2,00 €** : 3 services, 11% des abonnés

**2,00 € < Prix < 2,50 €** : 3 services, 6% des abonnés

**2,50 € < Prix < 3,00 €** : 4 services, 12% des abonnés

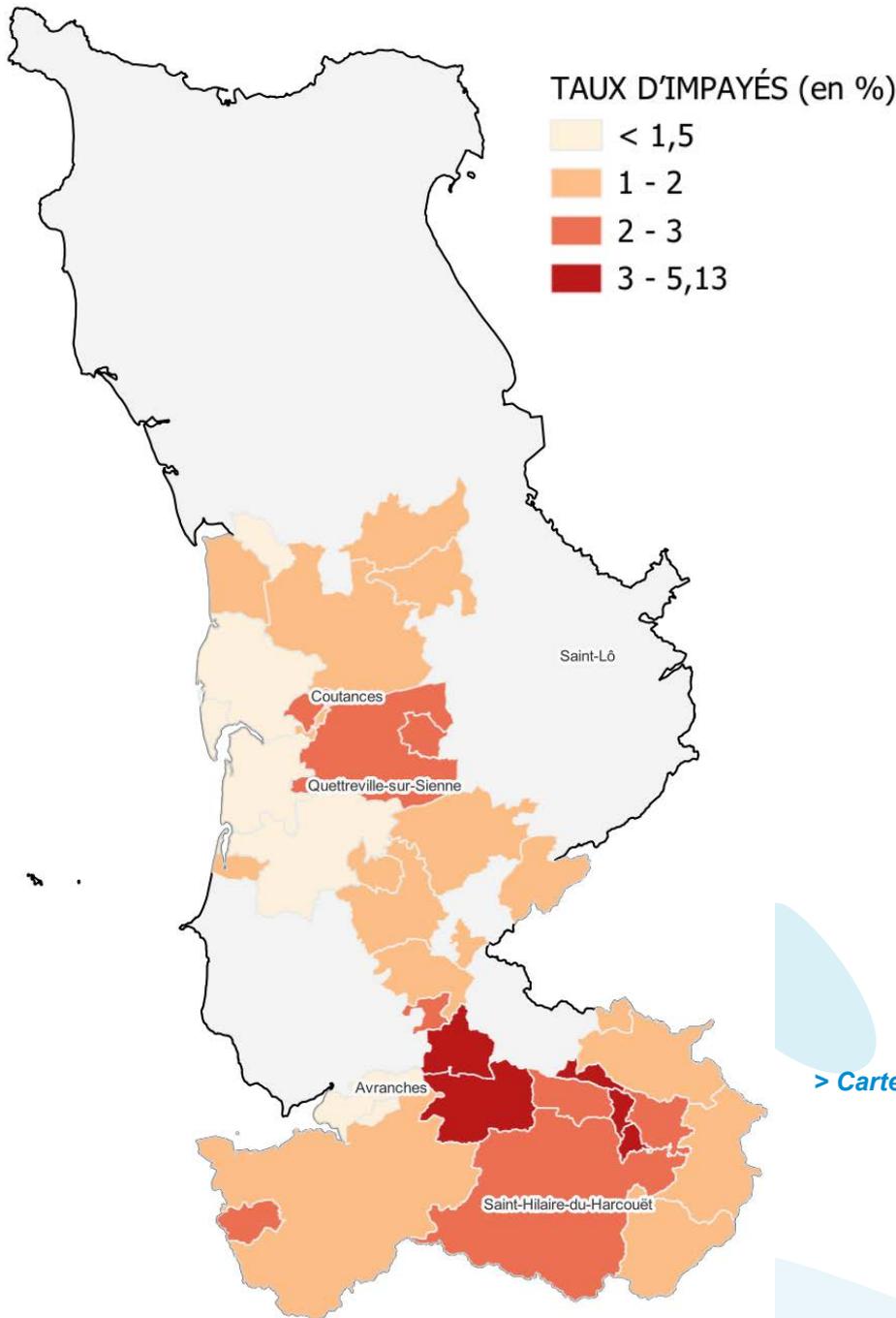
**3,00 € < Prix < 3,50 €** : 16 services, 59% des abonnés

**Prix > 3,50 €** : 10 services, 12% des abonnés

Le prix résulte du contexte et de l'historique local de chaque service notamment de l'exploitation (nature des eaux, mode de gestion, densité d'abonnés, consommations) et des politiques d'investissements (programmes de travaux, modes de financement des projets) d'où son hétérogénéité actuelle sur le territoire.

# LES IMPAYÉS DE LA FACTURATION DE L'EAU

**Le taux d'impayés moyen des factures d'eau du SDeau50 est de 1,8 %** (dernière moyenne nationale connue 1,9 % pour l'année 2023). Cet indicateur est calculé par le rapport du montant facturé émis en 2022 au montant des restes à recouvrer sur cette somme au 31 décembre 2023. Les taux d'impayés des différents services sont présentés à travers la carte ci-dessous.



## TAUX D'IMPAYÉS GLOBAL SDEAU50 (2023)

**1,8 %**

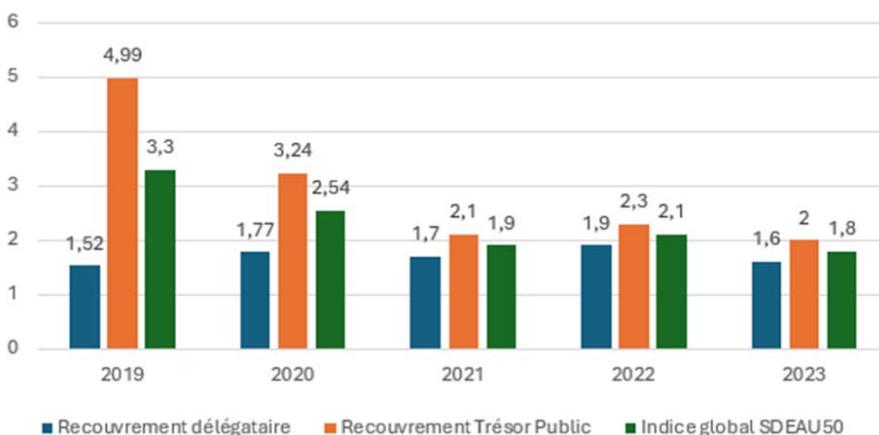
(2,1 % en 2022)  
(1,9 % en 2021)  
(2,54 % en 2020)

## TAUX D'IMPAYÉS GLOBAL ECHELLE NATIONALE (2022)

**1,9 %**

> Carte des taux d'impayés sur la facturation 2022 au 31/12/2023

Evolution Taux impayés 2019-2023 (%)

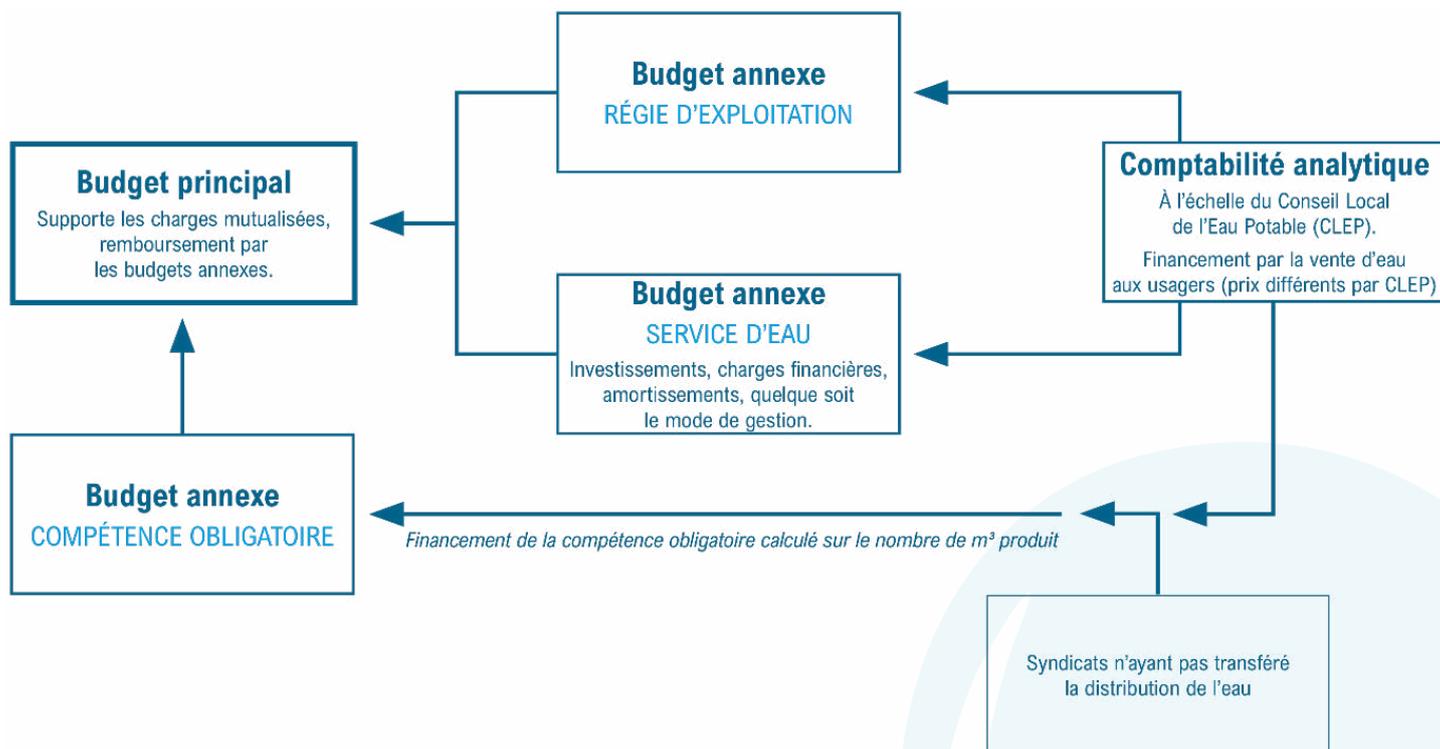


La principale évolution concerne le taux d'impayés des services dont le recouvrement est assuré par le Trésor Public : le taux est passé de 4,99 en 2019 à 2,1 en 2021, à 2,3 en 2022 et à 2 en 2023. Cette évolution peut s'expliquer principalement par la mise en place d'une procédure automatique de relance en cas de non-paiement.

# LA GESTION FINANCIÈRE DU SDEAU50

La structure budgétaire du SDeau50 s'articule autour de **4 budgets**

- . Un budget principal supportant les charges partagées par les différents budgets annexes dont les charges de personnel de droit public et les charges à caractère général mutualisées.
- . Un budget annexe « compétences obligatoires » correspondant à l'exercice des compétences obligatoires de l'article 6.2 des statuts du SDeau50.
- . Un budget annexe « régie d'exploitation » et un budget annexe « service eau » correspondant à l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50.



## Prix de l'eau.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et face à une inflation galopante des prix, le SDeau50 a fait le choix de limiter une hausse de 11 cts/le m<sup>3</sup> sur les tarifs de l'eau pour ne pas dépasser les 3.15 € HT du m<sup>3</sup> (référence 120 m<sup>3</sup>).

## Compétence facultative.

Les budgets de la compétence facultative sont suivis analytiquement à l'échelle géographique des CLEP hérités des anciens syndicats ou services d'eau. Le budget annexe « régie exploitation » retrace principalement toutes les dépenses et les recettes d'exploitation des services en régie et gérance.

Le budget annexe « service eau » retrace toutes les dépenses et les recettes liées à l'investissement, aux amortissements, aux charges financières et les charges d'exploitation inhérentes à ces services quel que soit le mode de gestion retenu (régie, gérance affermage).

## Les recettes de la collectivité :

Territoire	SDeau50	Part exploitation	Part investissement
Total recettes de vente d'eau 2023	20 180 952 €	9 821 223 €	10 359 729 €
Total recettes de vente d'eau 2022	19 683 379 €	9 577 154 €	10 106 225 €
Total recettes de vente d'eau 2021	19 095 609 €	9 127 024 €	9 968 585 €
Total recettes de vente d'eau 2020	19 150 288 €	9 043 058 €	10 107 230 €

## La dotation aux amortissements :

Territoire compétence à la carte année	SDeau50 Total 2023	SDeau50 Total 2022	SDeau50 Total 2021
Amortissement (brut)	6 876 611 €	6 710 189 €	10 102 875 €
Amortissement (subvention)	1 559 601 €	1 563 143 €	4 747 637 €

## L'état de la dette :

Territoire compétence à la carte année	SDeau50 Total 2023	SDeau50 Total 2022	SDeau50 Total 2021	SDeau50 Total 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	27 388 733,39 €	28 499 726 €	30 302 451 €	30 291 363 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital 2 421 964,69 €	2 439 753 €	2 522 538 €	2 520 876 €
	en intérêts 500 716,66 €	676 365 €	755 076 €	755 074 €

## La durée d'extinction de la dette :

La durée d'extinction de la dette du SDeau50 au 31/12/2023 est de **4,45 ans**.

## L'impact du remboursement de la dette sur le prix de l'eau :

En 2023, le remboursement de la dette représentait en moyenne 0,35 € / m<sup>3</sup> d'eau potable facturé aux abonnés du services de distribution du SDeau50. Le regroupement des services au sein du SDeau50 crée une assiette de revenu permettant d'envisager des stratégies de financement communes favorisant l'autofinancement et limitant ainsi le recours à l'emprunt.

## Autres indicateurs de gestion financière :

Le SDeau50 n'a financé aucune opération de coopération décentralisée en 2023.

En 2023, les abandons de créances et les versements à des fonds de solidarité ont représenté 37 449 €, soit 0.004 € / m<sup>3</sup> facturé.

# LA GESTION PATRIMONIALE : UN ENJEU ACTUEL MAJEUR

La gestion patrimoniale est un enjeu majeur pour le SDeau50 notamment afin de cibler et de planifier les investissements sur le long terme.

## L'Indicateur de connaissance patrimoniale :

La valeur moyenne de l'indicateur pour le périmètre du SDeau50 est de 101,4 (pour une valeur maximum de 120). Cela témoigne d'une bonne connaissance globale du patrimoine.

## Le linéaire de canalisations renouvelé au cours des cinq dernières années :

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	10.773	21.276	32.241	18.217	9.768	25.676	22,08

En 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,35 %** (taux calculé par rapport au renouvellement effectué au cours des 5 dernières années). Avec ce taux, la période de renouvellement de l'ensemble du réseau serait de 333 ans. Sachant que la durée de vie d'une canalisation est estimée entre 60 et 100 ans selon les matériaux, une accentuation du renouvellement des réseaux sera proposée. Un objectif situé entre 1 % et 1,2 % représenterait un linéaire compris **entre 65 et 75 km par an**.

## Le montant des opérations réalisées et financées en 2023 :

Le montant financier des opérations financées en 2023 est le suivant :

- . Montant HT des travaux engagés pour tous types de travaux (canalisations, ouvrages) 8 905 753 €
- . Montant des subventions perçues (Agence de l'Eau Seine Normandie) 1 948 796 €





**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
DE L'EAU DE LA MANCHE**

(Siège social)

110 rue de la Liberté - CS 40108

**50000 SAINT-LÔ**

**Tél. 02 33 57 40 16**

Mail : [accueil@sdeau50.fr](mailto:accueil@sdeau50.fr)

[www.sdeau50.fr](http://www.sdeau50.fr)